

Pétition contre la recherche d'or (permis de Kanbo)

1) La société Sudmine a sollicité un permis exclusif de recherche d'or et de substances connexes (PER-M dit de Kanbo). L'objectif de cette demande serait d'aboutir à l'exploitation de plusieurs gisements d'or libre, dans des mines à ciel ouvert.

- Ce type d'exploitation consomme, entre autres, une grande quantité d'eau. Dans une zone où les activités agricole, touristique et thermale revêtent une importance primordiale, la demande de PER devrait faire l'objet d'une étude approfondie des conséquences sur la ressource en eau. Ce n'est pas le cas dans le dossier de Sudmine. L'exploitation paraît pourtant incompatible avec les activités nommées.

2) L'aire du PER correspond à une zone où des filières de qualité de produits agricoles se sont développées. Cette agriculture permet une activité et un développement durables du territoire.

- La mine correspond au contraire à une activité de court ou moyen terme, exploitant une ressource non renouvelable, et qui met en péril les filières agricoles.

3) L'emprise du projet concerne en grande partie un site aurifère exploité à l'antiquité.

- L'exploration puis l'exploitation vont mettre en péril ce patrimoine archéologique qui doit être préservé.

4) Par ailleurs, la société Sudmine envisage de demander le renouvellement de son permis en vue de rechercher l'or primaire (c'est à dire le filon d'origine de l'or libre). Ce type d'exploration et d'exploitation nécessitera des moyens considérables, dont les conséquences ne sont pas analysées dans le dossier de Sudmine. Selon le code minier, ce renouvellement serait pourtant de droit. L'exploitation d'or primaire par son caractère moins accessible, sera nécessairement associé à des impacts sur l'environnement encore plus importants qu'une exploitation d'un gisement secondaire.

- C'est donc dès aujourd'hui qu'il faut analyser les conséquences de l'exploration et l'exploitation de ces gisements d'or primaire. Le dossier allégé proposé par Sudmine ne le permet pas.

5) C'est la société GéoPlusEnvironnement qui a rédigé la notice d'impact environnemental du projet. Cette société est aussi un des associés de Sudmine. Selon le dossier de Sudmine, c'est également elle qui serait chargée d'apprécier l'impact environnemental en vue de l'exploitation.

- Cette position de juge et partie pose un grave problème éthique.

6) Les conseils municipaux ont été consultés pour donner un avis, sans cependant pouvoir rendre public le dossier transmis par la préfecture.

- Cette manière de faire pose un grave problème de fonctionnement de la démocratie représentative et participative.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose à ce que la société Sudmine soit autorisée à explorer le périmètre demandé en vue de recherches d'or ou d'autres substances.